

# REGLEMENT CALENDRIER DE L'AVENT DIGITAL WELLPHARMA DECEMBRE 2023

## Article 1 : Société organisatrice

Objectif Pharma, société anonyme à directoire est en activité depuis 33 ans, dont le siège social est situé au 5 allée de Saint Cloud 54600 Villers-lès-Nancy France, spécialisée dans le secteur d'activité des intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques. Elle organise du 01-12-2023 08:00 au 24-12-2023 23:59 un jeu nommé « calendrier de l'avent digital wellpharma » pour son enseigne wellpharma. Ce jeu est sans obligation d'achat, pour toute personne majeure.

Cette opération est accessible via la page : <https://shakr.cc/51jhk>

## Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://shakr.cc/51jhk> La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique valides des participants. Grâce auxquelles elles pourront être contactées, celles-ci doivent être les mêmes que celles communiquées pour la carte Club wellpharma.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifiées de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1/ Se rendre sur la plateforme de jeu Social Shaker via ce lien : <https://shakr.cc/51jhk>

2/ [Le Participant accède à la page du jeu virtuel.] Renseigner les informations d'identification demandées en début de jeu : Nom, Prénom, adresse e-mail et adresse postale, choisie par le gagnant pour recevoir son lot.

3/ Le participant ne peut jouer qu'une seule fois par jour. La société organisatrice se réserve le droit d'effectuer des vérifications pour retirer les doubles participations ou autre démarches frauduleuses (utilisation d'autres adresse e-mail, partage du lien à des tiers non membres du club...)



Le choix des gagnants se déroulent comme suit : Chaque lot mis en jeu est défini selon une date et un créneau horaire pendant lequel le premier joueur se connectant au jeu à l'adresse <https://shakr.cc/51jhk> remportera le lot.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://shakr.cc/51jhk>

#### Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

#### Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de la dotation suivante :

<b>Lots mis en jeu</b>	<b>CIP produit</b>	<b>Valeur</b>	<b>Nombre de lots</b>
Laino Crème Mains Framboise Pivoine   50 ml	3518646027987	3,95 €	3
Gel douche wellpharma - Fleur d'eau 1L	3664756002908	6,90 €	3
COFFRET SOLIDE PEAUX SENSIBLES   SOLIDE BY ALPHANOVA	3760075072407	29.90€	3
Luxéol - Pousse croissance & fortification	3760007335068	19,90 €	3
Luxéol - shampooing pousse	3760007337208	14,90 €	3
Lehning pâte suisse bonne nuit	3661744050866	9,90 €	3
Lehning pâte suisse respiration	3401560188745	7,90 €	3
Roll on articulations et muscles puresentiel	3701056803627	13,90 €	3
Gilbert - Gommage Gourmand Nourrissant Coco	3616826532723	16,50 €	3
Roll on stress BIO* - wellpharma	3664756002694	7,90 €	3
Coffret Sélection Bio - Assortiments d'infusions ayurvédiques 45 sachets - Yogi Tea	4012824723498	16,00 €	3



GIFRER ESSENTIEL – SAVON MAINS VERVEINE CITRON	3701129000878	6,50€	3
GIFRER ESSENTIEL – SAVON SOLIDE À L'HUILE D'OLIVE	3701129000830	2,90€	
jeu de carte wellpharma	3664756002526	2,80 €	3
Dentifrice Naturel Soins Complet - Laboratoires Lehning	3401565560690	5,30 €	3
Huile végétale de Ricin – BIO*	3664756002748	6,50 €	3
Avène lot hydratant	3282779228305	3,90€	3
Eau Thermale 50ml	3282770072952	14,50€	
Fluide démaquillant 3 en 1 200ml	3282779390132	16,50€	
Hydrance crème hydratante 40ml			
Polskin - crème légère visage	3770016549004	24,00 €	3
Laboratoire de Biarritz - routine hydratante		20,90€	3
crème corps scintillante 200ml	3760211483289	11,90€	
CICA REPA - Crème réparatrice 40ml	3760211481339	17,90€	
Huile démaquillante 200ml	3760211483074		
Respire, déodorant Solide Certifié Bio efficace 48h	3770018642819	11,9€	3
Pomme Grenade	3760368740099	5,90€	
Respire Dentifrice Fraîcheur Intense			
Huiles essentielles -			3
Lavande vraie BIO* 10ml	3664756001581	9,70€	
Tea tree BIO* 10ml	3664756001383	6,90€	
Menthe poivrée BIO* 10ml	3664756001529	7,70€	
Brosse à dents Bicare Gifrer Plus medium	3701129000618	2,90€	3
Bicare Gifrer Plus poudre	3401373541324	5,90€	
Uriage - COFFRET EAU	3661434009129	32,80 €	3
COFFRET DES ESSENTIELS HYDRATATION VISAGE			
Gel douche wellpharma - Douceur orientale 1L	3664756002564	6,90 €	3
HANG-OVER - remède contre la gueule de bois	3770020165009	19,99 €	3
Vitamine D wellpharma	3664756002311	9,90 €	3
Un gros lot des 23 lots précédents			1

\* Produit BIO certifié par ECOCERT selon le référentiel COSMOS.

Les lots de produits offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part de la Société organisatrice à aucune remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Enfin, pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

#### Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les lots seront envoyés à l'adresse préalablement choisie lors du formulaire de participation.



Aucune réclamation ne sera acceptée de la part du gagnant précédent si celui-ci n'a pas contacté Société organisatrice dans le délai imparti.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

### **Article 7 : Jeu sans obligation d'achat**

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : 5 allée de Saint Cloud 54600 Villers-les-Nancy France Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

### **Article 8 : Limitation de responsabilité**

La participation au Jeu «calendrier de l'avent wellpharma» implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;



4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://shakr.cc/4xvw7> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu «Jeu concours de l'été» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée. L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.



## **Article 9 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : 5 allée de Saint Cloud 54600 Villers-les-Nancy France.

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

## **Article 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : [contact@wellpharma.com](mailto:contact@wellpharma.com). Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

